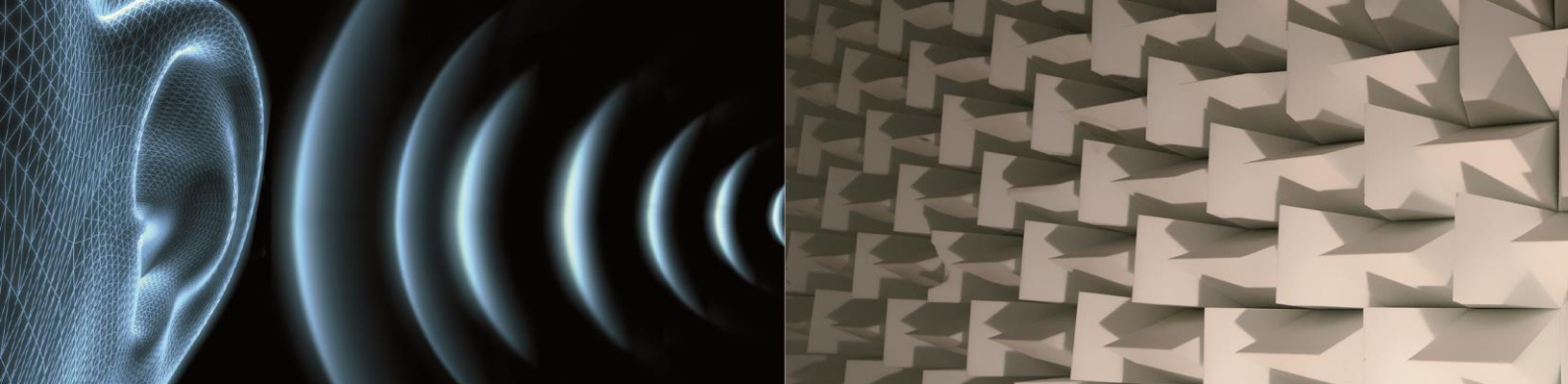


## Bruit des machines

Les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2017 au Cetim à Senlis

À retourner dûment complété avec votre règlement  
avant le 12 mai 2017





## CONFIGURATION DES STANDS

### STANDS DE 4 m<sup>2</sup>

- Surface utile : 4 m<sup>2</sup>
- Structure : 4 grilles Caddie – Largeur 1 m et hauteur 2 m
- Électricité : 1 branchement 2 500 watts (triplette)
- 1 connexion Wi-Fi

### ÉQUIPEMENTS

- 1 table
- 2 chaises
- 1 enseigne



## PRIX DES STANDS

<b>Tarif</b>	<b>1 500.00 € HT</b> <b>1 800.00 € TTC</b>
--------------	---

*Ce prix inclut les droits d'inscription aux journées techniques de deux personnes au maximum, deux places pour les pauses et déjeuners (buffets), deux places au dîner de gala et un exposé commercial entre 5 et 10 minutes en salle.*

## INSTALLATION

### LIVRAISON DE MATÉRIEL

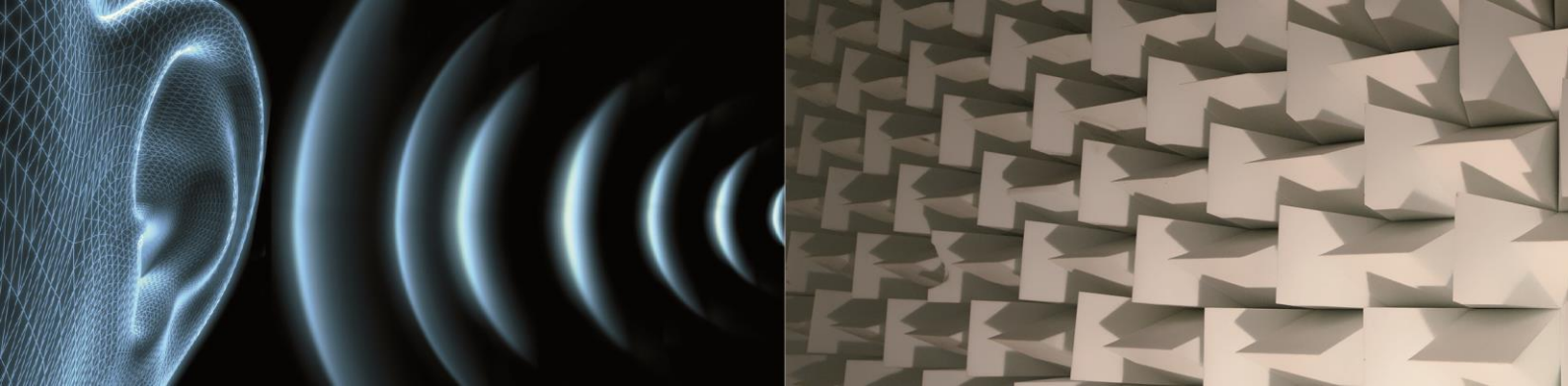
- Lundi 29 et mardi 30 mai de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30

### MONTAGE DU MATÉRIEL EXPOSANTS

- Mardi 30 mai de 14h00 à 19h30
- Mercredi 31 mai de 7h30 à 8h30

### DÉMONTAGE DU MATÉRIEL EXPOSANTS

- Jeudi 1<sup>er</sup> juin de 16h00 à 19h45



## SÉCURITÉ ET ASSURANCES

(Extrait du règlement général des expositions du Cetim)

### GARDIENNAGE

Le site de l'Espace Cetim fait l'objet d'une surveillance générale. L'exposition ne bénéficie pas d'un gardiennage spécifique.

### RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Espace Cetim est garanti pour la réparation des dommages corporels ou matériels causés aux tiers dans le cas où est engagée sa qualité d'organisateur.

L'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, s'il n'est déjà garanti, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font recourir à des tiers. L'organisateur est réputé déchargé de toutes responsabilités à cet égard.

### DOMMAGES AUX BIENS

L'Espace Cetim ne prend pas à sa charge les dommages consécutifs à des vols, pertes et dommages de toute nature (incendie, dégâts des eaux...) qui pourraient être occasionnés tant aux matériels exposés qu'aux matériels de stand ainsi qu'aux biens propres des exposants et participants.

En souscrivant la réservation d'un emplacement, l'exposant renonce, tant en son nom propre qu'en celui de son assureur, à tout recours contre le Cetim.

### OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

La réservation d'un emplacement pour exposition ou démonstration implique l'acceptation sans réserve du règlement général des expositions de l'Espace Cetim (*voir sur [www.cetim.fr](http://www.cetim.fr)*)

L'exposant doit connaître et respecter l'ensemble des mesures de sécurité - concernant notamment les aménagements de stands - imposés par les pouvoirs publics en matière d'exposition.

## RÉSERVATION

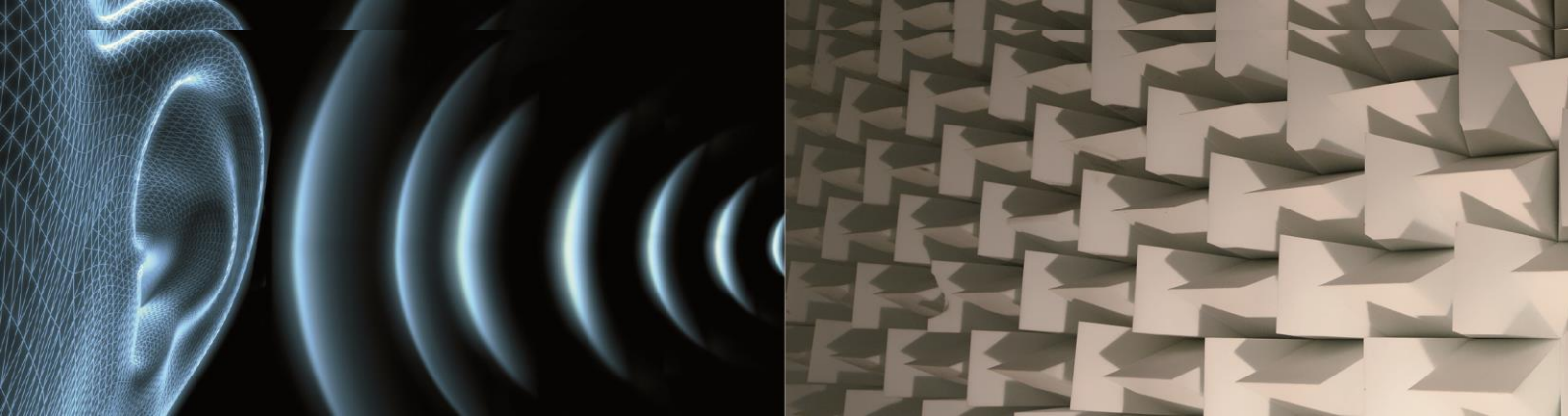
**La réservation de votre emplacement ne devient définitive qu'après réception des 2 formulaires ci-après dûment complétés et accompagnés du règlement correspondant avant le 12 mai 2017**

**Formulaire N°1** : raison sociale à faire figurer sur votre enseigne et logo en haute définition

**Formulaire N°2** : bulletin(s) d'inscription de la (des) personne(s) présente(s) sur le stand

Le plan d'implantation indiquant votre emplacement ainsi qu'une facture de régularisation vous seront alors transmis.





**FORMULAIRE N°2 – Bulletin d’inscription**  
(à nous retourner)

**BULLETIN D’INSCRIPTION  
DES PERSONNE(S) PRÉSENTES SUR LE STAND**

**ENTREPRISE/ORGANISATION**

<b>Raison sociale</b>	
<b>N° SIREN</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Nom et adresse de facturation</b> (si différents)	
<b>N° TVA intra-communautaire</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Fax</b>	
<b>Courriel</b>	

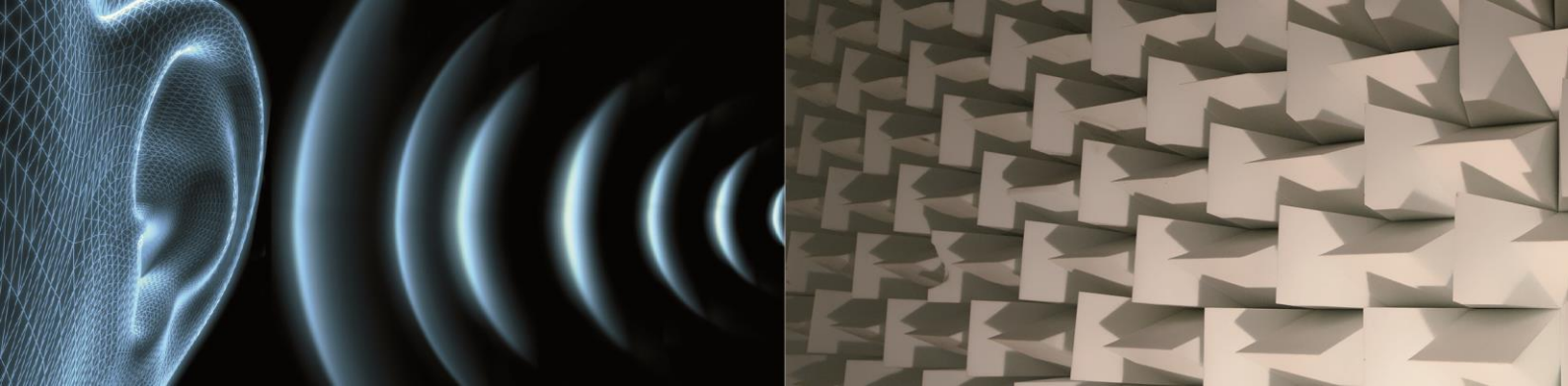
**PARTICIPANT N°1 À LA JOURNÉE TECHNIQUE**

<b>NOM</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Fonction</b>	

**PARTICIPANT N°1 AU DÎNER DE GALA**

<b>NOM</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Fonction</b>	





**FORMULAIRE N°2 – Bulletin d’inscription (suite)**  
(à nous retourner)

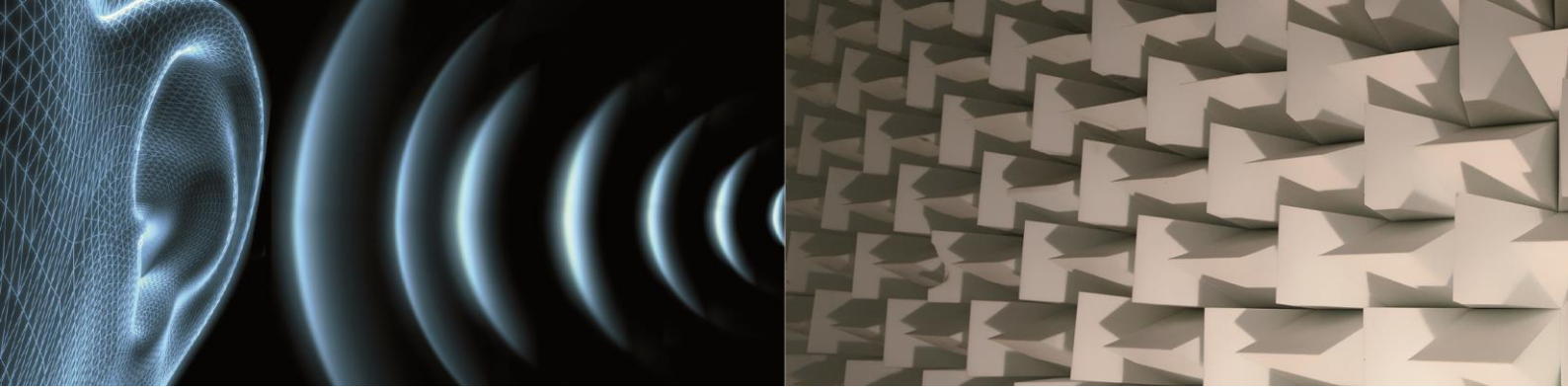
**BULLETIN D’INSCRIPTION  
DES PERSONNE(S) PRÉSENTES SUR LE STAND**

**PARTICIPANT N°2 À LA JOURNÉE TECHNIQUE**

<b>NOM</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Fonction</b>	

**PARTICIPANT N°2 AU DÎNER DE GALA**

<b>NOM</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Fonction</b>	



**VOTRE RÈGLEMENT**

Tarif	<b>1 500.00 € HT</b> <b>1 800.00 € TTC</b>
-------	---

**Retournez les formulaires N°1 et 2 à**  
**Cetim - Séverine DUARTÉ**  
**52 avenue Félix Louat – CS 80067**  
**60304 Senlis Cedex**  
**Ou severine.duarte@cetim.fr**  
**et votre règlement par chèque ou par virement**  
**avant le 12 mai 2017**

*(Cocher la case utile)*

<input type="checkbox"/>	<b>CHÈQUE</b> bancaire à l'ordre du Cetim	<b>À : Cetim – Séverine Duarte</b> <b>52 avenue Félix-Louat – CS 80067</b> <b>60304 Senlis Cedex</b>
	N° Sur la banque°	

<input type="checkbox"/>	<b>VIREMENT</b> bancaire à l'ordre du Cetim				
	<u>Domiciliation bancaire</u> Code <b>IBAN</b> : FR 76 3000 4000 7400 0256 8484 448 Code <b>SWIFT</b> : BNP A FR PP IFN				
	<b>Code banque</b>	<b>Code guichet</b>	<b>N° de compte</b>	<b>Clé RIB</b>	<b>Domiciliation</b>
	3004	00074	00025684844	48	BNP PARIBAS IDF NORD

Cachet & signature

--

Fait le : .....  
À : .....  
Nom du signataire : .....